



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/595
8 septembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Assistance aux personnes déplacées en Ethiopie

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 42/139, l'Assemblée générale a prié le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de poursuivre les efforts qu'il déploie en vue de mobiliser l'assistance humanitaire pour les activités de secours, de relèvement et de réinstallation en faveur des rapatriés volontaires et des réfugiés en Ethiopie. Elle a en outre prié le Secrétaire général, agissant en collaboration avec le Haut Commissaire, de lui présenter un rapport sur l'application de la résolution lors de sa quarante-troisième session.

II. ASSISTANCE AUX REFUGIES

2. Depuis quelques mois, les réfugiés somalis arrivent en Ethiopie orientale à un rythme comparable à celui des afflux de réfugiés les plus importants et les plus constants de ces dernières années. A la mi-août, le HCR fournissait une assistance à plus de 250 000 réfugiés, tandis que 60 000 autres recevaient une assistance des autorités éthiopiennes en attendant leur transfert vers une région plus accessible. Malgré certains signes indiquant une diminution possible du nombre extraordinairement élevé des arrivées, quelque 2 000 réfugiés continuent à être enregistrés chaque jour dans une seule et même localité. Ces réfugiés donnent pour motif de leur fuite l'insécurité qui règne dans le nord-ouest de la Somalie par suite des événements qui s'y déroulent depuis la fin de mai. Rien n'ayant permis de prévoir cet afflux massif de réfugiés, il n'a pas été possible de mettre en place un dispositif spécial d'intervention.

* A/43/150.

3. Simultanément, les réfugiés soudanais, fuyant les troubles civils qui perturbent le sud de leur pays, continuent à affluer dans l'ouest de l'Ethiopie à un rythme moyen d'environ 10 000 par mois. Ils sont actuellement plus de 300 000. Une opération de secours de grande ampleur a été organisée pour répondre à leurs besoins. Compte tenu de la longueur des distances, des difficultés d'accès aux sites d'accueil en raison de leur isolement, en particulier pendant la saison des pluies, et de l'état de grave malnutrition d'un grand nombre de nouveaux arrivants, cette opération s'est avérée difficile et complexe. Bien qu'il reste beaucoup à faire et qu'un apport de ressources supplémentaires soit nécessaire pour atteindre le montant de 26,7 millions de dollars demandés par le Haut Commissaire dans son appel du 18 mai, la situation des réfugiés soudanais s'est améliorée et, s'il importe de ne pas compromettre ces progrès, il est évident qu'en raison du caractère exceptionnel de la situation, ce sont les besoins des réfugiés somalis en Ethiopie orientale qui ont la priorité dans l'immédiat.

4. Les réfugiés somalis sont en général en bonne santé lorsqu'ils arrivent, mais les endroits où ils sont rassemblés sont très difficiles d'accès et dépourvus de ressources naturelles. Le groupe le plus important est réparti entre Hartishiek et Harshin, localités situées respectivement à environ 75 kilomètres et 125 kilomètres au sud-est de Jijiga. Le second groupe se trouve à quelque 120 kilomètres à l'est de la ville de Degeh Bur, elle-même située à 170 kilomètres au sud-est de Jijiga. On signale en outre un groupe de 60 000 autres réfugiés qui se trouveraient à 100 kilomètres environ à l'est du deuxième groupe. L'amélioration des voies d'accès s'impose en priorité dans l'immédiat et des travaux sont en cours. Il n'y a pas de ressources en eaux souterraines à proximité des réfugiés et des camions transportent l'eau sur des distances de 75 à 125 kilomètres. Les vivres et autres approvisionnements doivent parcourir des distances beaucoup plus grandes. La région étant dépourvue d'abris naturels, les sites d'accueil sont à découvert et exposés aux pluies.

5. En étroite coopération avec les autorités éthiopiennes, un vaste effort est en cours pour mobiliser l'assistance requise. Les denrées alimentaires, les médicaments et les moyens logistiques nécessaires dans l'immédiat sont en grande partie disponibles en Ethiopie même. D'importantes contributions ont été apportées par les organismes des Nations Unies, qui ont fourni notamment deux avions actuellement utilisés pour transporter des approvisionnements en provenance de Djibouti, et par des organisations non gouvernementales. Des prêts de produits alimentaires ont en outre été consentis par le Programme alimentaire mondial, qui a approuvé un premier contingent destiné à subvenir aux besoins de 200 000 réfugiés pendant six mois. Des fournitures de première nécessité qui ne sont pas disponibles dans le pays, notamment des tentes et du matériel hydraulique, sont transportées par voie aérienne. Il reste beaucoup à faire pour maîtriser la situation et, dans l'immédiat, le principal obstacle est la pénurie de ressources financières.

6. Le 22 juillet, le Haut Commissaire a demandé une aide internationale pour financer un programme de secours évalué à 11 millions de dollars, non compris les secours alimentaires. Cette évaluation était fondée sur un chiffre estimatif initial de 120 000 réfugiés. A la fin de juillet, ce chiffre était passé à 200 000 et, le 12 août, le HCR a adressé par télex, aux gouvernements, une lettre

/...

soulignant, d'une part, l'augmentation rapide du nombre des réfugiés - et, par conséquent, des besoins - et, d'autre part, le fait que les fonds recueillis en réponse à l'appel du Haut Commissaire ne s'élevaient qu'à 1,2 million de dollars. De nouvelles contributions ont été annoncées pour un montant de 830 000 dollars, mais le déficit s'est encore aggravé. Le montant estimatif des ressources nécessaires (19 millions de dollars pour 200 000 réfugiés) établi en août, ne tenait pas compte du second groupe de quelque 75 000 réfugiés, dont les besoins n'ont été évalués par une mission mixte qu'à l'issue d'une première visite effectuée les 9 et 10 août.

7. Compte tenu de l'afflux incessant des réfugiés et de la longueur des délais d'approvisionnement, il est désormais évident qu'il serait plus réaliste d'établir les prévisions sur la base de 400 000 réfugiés somalis en Ethiopie orientale. Le montant des ressources nécessaires est actuellement réévalué en conséquence, mais il convient de souligner que le volume des contributions versées jusqu'à présent n'atteint même pas, il s'en faut de beaucoup, le montant des premières estimations. Entre temps, le HCR a pu mobiliser provisoirement, en procédant à des transferts internes, un montant de 10,5 millions de dollars qui a été engagé en totalité. La plupart de ces transferts devront être remboursés.

8. Un accroissement considérable de l'aide financière en faveur de ce programme de secours d'urgence revêt une importance cruciale pour la survie des réfugiés.

III. ASSISTANCE AUX RAPATRIÉS DE DJIBOUTI, DE LA SOMALIE ET DU SOUDAN

9. A la fin de mars 1988, on a constaté que, depuis la mise en place de ce programme spécial en décembre 1986, 4 940 réfugiés éthiopiens étaient rentrés de Somalie et 3 591, de Djibouti, sous les auspices du HCR. De plus, 11 000 réfugiés environ sont rentrés du Soudan de leur propre chef. Pour aider ces rapatriés à se réintégrer à proximité de leurs régions d'origine, une assistance leur a été fournie sous forme de rations alimentaires en prévision d'une année, d'outils agricoles, de semences, de matériaux de construction et de bétail. Le programme a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 1988 et un nouveau projet a été mis en place pour la période restant à courir. L'expérience de ces dernières années montre clairement la nécessité de réexaminer l'ensemble des opérations de réintégration en faveur de la population de l'Ogaden. A cette fin, une étude a donc été demandée. Les conclusions de cette étude pourront fournir des idées de projets spécifiques qui seront ensuite mis au point conjointement par le HCR et le PNUD. Il a toutefois été entendu que le Gouvernement conserverait l'initiative des mesures à prendre pour intéresser les donateurs à ces idées de projets et que le HCR, dans les limites de sa compétence et de son mandat, soutiendrait, au besoin, ces activités et jouerait ainsi un rôle de catalyseur et d'animateur à l'appui des initiatives du Gouvernement.
